

#FaceAuxAssos

Présidentielle 2022

Ce que les 12 candidates et candidats portent dans leurs programmes
POUR LES ASSOCIATIONS

VIE ASSOCIATIVE

ENGAGEMENT

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

DÉMOCRATIE

	Nathalie Arthaud	Nicolas Dupont-Aignan	Anne Hidalgo	Yannick Jadot	Jean Lassalle	Marine Le Pen	Emmanuel Macron	Jean-Luc Mélenchon	Valérie Pécresse	Philippe Poutou	Fabien Roussel	Éric Zemmour	
VIE ASSOCIATIVE				Reconnaître l'importance de l'éducation populaire par la création d'un statut de bénévole, en sortant de la logique de financement par appels à projets et en renforçant la place de l'éducation populaire dans le projet éducatif. - Renforcer l'accès aux vacances, aux loisirs, aux actions collectives en utilisant les ressources allouées au Service national universel.		Dissoudre systématiquement les associations qui favorisent l'affaiblissement des liens sociaux ou contestent nos principes et valeurs constitutionnels au nom de l'idéologie islamiste. - Fixer par la loi l'accès des étrangers à tout emploi public ou privé, à l'exercice de certaines professions, activités économiques ou associatives, fonctions de représentation professionnelle ou syndicale, ainsi qu'au bénéfice des prestations de solidarité.		Soutenir le tissu associatif local en maintenant les subventions, en généralisant les conventions pluriannuelles et en sortant de la logique des appels à projet. - Redonner du pouvoir et des moyens aux associations citoyennes et aux acteurs de l'éducation populaire. - Imposer la parité entre les femmes et les hommes dans les associations. - Pour les niches fiscales « utiles », transformer le principe de réductions d'impôts en crédits d'impôts. - Faciliter les poursuites contre les entreprises ou associations en cas d'activités illicites ou de fraude fiscale permettant le financement du terrorisme.	Créer un statut pour les bénévoles, avec un trimestre de retraite pour les dirigeants justifiant de 10 ans d'engagement dans une association sportive, culturelle ou caritative.		Exonération à 75 % des dons aux associations en crédit d'impôt. - Renforcer les liens entre collectivités publiques et associations par un engagement autour du principe de la subvention.	Empêcher les associations militantes d'harceler judiciairement leurs opposants politiques en leur interdisant d'ester en justice. - Ne plus accorder de subventions publiques aux associations politisées dont le militantisme nuit à l'intérêt général, et ce selon trois critères : si l'association promeut des actions illégales (comme l'immigration clandestine), si l'association entrave l'action de l'Etat et si l'association prend parti pour un camp politique.	
ENGAGEMENT			Rendre universel et mieux doter le compte épargne temps afin que chaque Français puisse décider tout au long de sa vie de consacrer du temps à des projets personnels (s'occuper d'un proche, se former, s'engager dans une association, etc.)	Créer un congé de solidarité environnementale permettant aux salarié.e.s de mobiliser plusieurs jours par an, en accord avec leur hiérarchie pour participer à une ou plusieurs actions de volontariat en faveur de l'environnement sur le territoire national. - Permettre les transferts de trimestres validés entre conjoints et la prise en compte des temps d'engagement auprès de proches ou dans des associations.	Créer un service national universel, militaire ou civil, ouvert aux jeunes majeurs, filles et garçons. Dans sa version civile, il sera une expérience partagée de mixité sociale, de citoyenneté et de fraternité. Il se fera dans des associations, des écoles, des collectivités territoriales, dans les cités et dans les champs. - Créer la Fête de l'Engagement (21 décembre).		Déployer le service national universel, expérimenté depuis 2017. Pour ceux qui s'y engagent pleinement, le permis de conduire sera financé. - Généraliser le service civique pour renforcer le tissu associatif. - Valoriser l'engagement sous toutes ses formes.	Étendre le droit de réunion et d'association pour les lycéens et lycéennes. - Supprimer le Service national universel (SNU). - Mettre un service citoyen obligatoire avant l'âge de 25 ans, rémunéré au SMIC revalorisé pendant neuf mois et ouvrant de nouveaux droits.	Favoriser la mobilisation citoyenne avec la mise en place d'une « Réserve Écologique » constituée de membres des associations de protection de l'environnement, de volontaires et de personnes devant réaliser des Travaux d'Intérêt Général (TIG) et équipée par les pouvoirs publics pour réaliser des plans de nettoyage systématiques pour chaque espace naturel protégé, et des actions de prévention. - Doubler le nombre de services civiques volontaires.		Financer la formation des bénévoles		
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)			Nommer un ministre de plein exercice en charge de l'ESS, et désigner un référent ESS pour chaque ministère. - Développer l'accès de l'ESS à la commande publique. - Renforcer les possibilités de financement de l'ESS par la réforme du Crédit Impôt Recherche et mobilisation de la BPI. - Soutenir la création d'emplois aidés. - Conditionner les aides publiques aux entreprises à un strict respect de critères sociaux et environnementaux.	Favoriser le développement d'un emploi de qualité dans les structures de l'ESS en s'appuyant sur les partenaires sociaux pour lutter contre les contrats précaires et améliorer la qualité de vie au travail. - Mise en place d'un guichet unique de la formation professionnelle, citoyenne et de l'emploi spécifiquement dédié à l'ESS. - Revoir la définition de la performance des entreprises à la lumière du défi climatique et social. - Réviser les critères d'attribution de la commande publique en faveur des entreprises de l'ESS.			Donner à l'économie de nouveaux indicateurs de progrès humain. - Intégrer l'ESS dans les programmes au lycée et développer des cursus universitaires. - Soutenir financièrement les initiatives reposant sur la démocratie interne et la finalité sociale et écologique. - Reconnaître juridiquement les biens communs.				Sensibiliser les jeunes à l'emploi dans l'ESS. - Ressermer le périmètre ESS (sortie des sociétés à lucrativité limitée) et suppression des entreprises à mission. - Financer des centres de ressources régionaux dédiés au développement de l'ESS. - Créer 100 000 emplois d'utilité publique avec priorisation des associations d'éducation populaire.		
DÉMOCRATIE	Instaurer le Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC) à partir de 500 000 signatures.	Transformer le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) en « conseil de la société civile ». - Créer une conférence départementale de la participation dans chaque département.	Mettre en place le RIC à 49,3 citoyens. - Modifier les procédures de fabrication de la loi, afin d'associer davantage les citoyen.nes en amont, de renforcer les études d'impact, de mettre en place un système d'évaluation publique et indépendante. - Créer une chambre du futur et de la citoyenneté et des chambres régionales. - Permettre aux salarié.e.s de prendre une 6e semaine de congés payés optionnelle pour soutenir un projet de développement personnel ou professionnel en s'inscrivant à des écoles populaires avec des cours (langues, guitare, menuiserie...) dispensés par des associations.		Instaurer le RIC (soutien d'au moins 700 000 citoyens). - Redonner vie au CESE en lui donnant un rôle d'incubateur, un lieu de réflexion dans lequel infuseraient des idées issues de la Recherche et des aspirations citoyennes (propositions émanant de comités locaux).	Instaurer le RIC.	Inventer une méthode démocratique nouvelle, fondée sur la participation et le rassemblement. - Proposer des « conférences de parties prenantes » sur plusieurs thématiques : réforme des institutions, santé.	Instaurer le RIC. - Faire voter une loi d'amnistie pour les syndicalistes, militants écologistes, associatifs et les gilets jaunes qui ont été condamnés pour leur participation à la vie publique. - Favoriser les coopératives de journalistes, travailleurs des médias et de lecteurs/spectateurs/auditeurs, attribuer des fréquences aux médias locaux et associatifs.	Instaurer le RIC. - Mettre en place un plan d'aide aux médias associatifs et à but non lucratif.		Instaurer un droit de pétition permettant à 500 000 citoyennes et citoyens de pouvoir faire inscrire une proposition de loi à l'ordre du jour des Assemblées. - Permettre la convocation de conférences citoyennes réunissant élu.e.s de la nation, élu.e.s de proximité, représentante.e.s des forces vives du pays, hommes et femmes issus des territoires. Elles auront à travailler sur de grandes lois-cadres.		

Tableau synthétique réalisé à partir de l'analyse des 12 programmes. Le choix est d'y mettre essentiellement les mesures générales impactant l'ensemble du monde associatif.